

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## Pologne

2019

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		POLOGNE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2018	312 680	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2018/17	38 =	67 + 0,2 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	0,855 36 <sup>e</sup> rang mondial	0,897 21 <sup>e</sup> rang mondial
PIB	Md€ - 2018	496	2 354
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/18	5,1	1,7
PIB / habitant	€ - 2018	13 071	35 139
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2016 **	2,4	1,4
Surface arable	Mha - 2016	10,8	18,3
Surface forestière	Mha - 2016	9,5	17,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2018	+ 17	- 18
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2018	Exports : 29,1 Imports : 19,5 Solde : + 9,6 (source Douanes polonaises)	Exports : 62,3 Imports : 55,5 Solde : + 6,8 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	Md€ - 2017	Pologne vers France : 1,5 variation 2018/17 : + 13,3 % (source Douanes France)	France vers Pologne : 0,8 variation 2018/17 : + 8,2 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

\* 549 087 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

## Ce qu'il faut retenir

+ Membre de l'OCDE depuis 1996, la Pologne a été, depuis son adhésion à l'Union européenne en 2004, l'une des économies les plus dynamiques d'Europe centrale et orientale. À la croissance de 2017 déjà en rebond (+ 4,8 %), succède une hausse de 5,1 % en 2018.

+ La Pologne est un grand pays agricole, qui repose sur une tradition et une culture paysanne très fortes : la présence des petites exploitations familiales de semi-subsistance est prédominante. Entre 25 % et 30 % de la production polonaise n'est pas commercialisée, mais consommée dans la ferme ou des circuits courts de proximité. L'agriculture polonaise se caractérise par une majorité de petites exploitations de moins de 10 ha d'une part, et une minorité de grandes exploitations résultant de la privatisation des anciennes fermes d'Etat d'autre part.

+ La production agricole polonaise est aussi diversifiée qu'en France. Les céréales représentent la plus grande part de la production agricole, mais la Pologne se démarque

aussi dans l'UE par son élevage (laitier, porc et avicole) ainsi que par des cultures diverses comme les fruits rouges. L'agriculture biologique se développe depuis quinze ans, toutefois l'offre ne permet pas de combler la demande nationale imposant une importation de ces produits.

+ Par souci des autorités polonaises de moderniser l'agriculture, mais aussi de préserver les équilibres sociaux des campagnes, la mise en œuvre de la PAC a conduit à accompagner l'émergence d'un dualisme agricole en voulant à la fois aider l'exportation et maintenir un réseau d'exploitations familiales. Les choix d'organisation faits dans le cadre de la PAC sont avant tout soucieux de simplicité et de moindre coût dans la mise en œuvre.

+ De manière globale, la Pologne a réussi en quinze ans à résorber son déficit structurel du commerce extérieur et à inverser la situation. Le secteur de l'agroalimentaire occupe une place importante dans les échanges commerciaux mondiaux, notamment avec la France.

## Production agricole

La Pologne (312 700 km<sup>2</sup>, 9<sup>e</sup> place en Europe) est un pays de plaines. Plus de 75 % du territoire se situent au-dessous de 200 mètres d'altitude, et seulement 3 % au-dessus de 500 mètres. Les montagnes marquent les frontières du Sud, avec les Carpates (les Tatras culminent à 2 499 m) et les Sudètes (les Karkonosze culminent à 1 602 m). Le climat est continental : les températures moyennes oscillent entre 8,3 et 9,3°C, et les précipitations entre 579 et 717 mm/an, avec des sécheresses ou des inondations fréquentes, selon les régions et les saisons. La surface agricole utile, d'une étendue de 14,5 Mha en 2017, est composée à 74 % de terres arables (soit 10,8 Mha).

La Pologne compte 1,41 million d'exploitations agricoles en 2017, d'une taille moyenne d'environ 10 ha (petites exploitations de polyculture-élevage). Environ 214 000 exploitations (soit 15 %) dépassent 15 ha. Les plus grandes structures (2 400 exploitations de plus de 300 ha) sont concentrées à l'Ouest et dans le Nord du pays (anciennes terres allemandes privatisées et jamais démembrées). Les plus petites se situent principalement au Sud-Est. En moyenne, les exploitations polonaises figurent parmi les plus petites de l'Union européenne.

Entre 25 % et 30 % de la production ne sont pas commercialisés, mais consommés dans la ferme ou des circuits courts de proximité, notamment les productions végétales dont 40 %

ne sont pas mis en marché (10 % dans les productions animales). 60 % des familles dont le chef se déclare agriculteur ne produisent pas pour le marché. Seule une famille d'agriculteurs sur dix ne vit que de l'agriculture commerciale, et le tiers associe une production commercialisée et une autre activité. Ce système fonctionne par semi-subsistance entre autoconsommation et revenus familiaux externes.

Les surfaces en céréales (blé tendre, triticale, seigle, orge) représentent 7,8 Mha en 2018, soit 71 % des terres arables (11 Mha en 2018), pour une production oscillant entre 26 et 30 Mt. Les dernières années humides ont été favorables à la Pologne et la récolte 2017 a été exceptionnelle avec près de 32 Mt de céréales (mais une baisse à 26,8 Mt pour 2018). Le rendement céréalier est toutefois très sensible à la sécheresse qui peut frapper le pays, en raison du caractère hydromorphe et sablonneux des sols.

Les terres arables sont aussi cultivées en pommes de terre (0,3 Mha pour 7,5 Mt) et en betteraves sucrières (0,2 Mha pour 14,6 Mt), représentant 10 % de la production européenne. Les productions de légumes de plein champ (oignons, choux et choux-fleurs) sont stables avec 0,2 Mha et 4,1 Mt en 2018, certaines (tomates) connaissant toutefois une forte diminution à la suite d'un important épisode de sécheresse cette même année.

La production de fruits est importante. La pomme est le principal fruit récolté (environ 90 % de la production de fruits,

avec 4,5 Mt produites en 2018, soit 70 % de plus que la campagne de 2017). Les fruits rouges sont une production traditionnelle, liée à l'identité agricole polonaise (environ 0,6 Mt de fraises, framboises et groseilles).

Les productions animales sont diversifiées. Les cheptels de vaches laitières et de porcs se trouvent essentiellement dans les exploitations traditionnelles, tandis que la production avicole poursuit son développement dans des structures très modernes et spécialisées. La Pologne a bénéficié du sixième quota laitier européen et l'a régulièrement dépassé pour conquérir des marchés, préférant s'acquitter de fortes pénalités (plus de 14 Mt en 2018, dont 11,9 Mt livrées en laiterie, soit le 6<sup>e</sup> producteur européen). Depuis 2014, la Pologne est le premier producteur européen de viande de volaille (2,5 Mt, soit 16,8 % de la production de l'UE en 2018). Elle est le 7<sup>e</sup> producteur d'œufs (8,6 % de la production communautaire avec 9,2 Md d'œufs produits), et a conquis la 4<sup>e</sup> place en viande de porc (2,1 Mt).

Le développement rapide de l'agriculture biologique entre 2000 et 2013 (passage de 1 400 exploitations à 26 500 en 2013) connaît aujourd'hui un déclin avec environ 20 500 exploitations en 2018 pour une surface de 500 000 ha, soit 3,4 % de la SAU.

La distribution en Pologne est très concurrentielle, dominée par le hard discount portugais et allemand et par un réseau de magasins de proximité qui tirent les prix vers le bas, face aux hypermarchés.

L'activité de l'ensemble des entreprises agricoles (2,4 %) et agroalimentaires (4,7 %) représente environ 7 % du PIB en 2017. Le secteur agricole représente environ 4,6 % des actifs polonais. L'agroalimentaire rassemble tous secteurs confondus 14 000 entreprises, dont l'activité est en croissance régulière. Elle emploie 1,4 % de la population active en 2016.

## Politique agricole

La négociation sur le budget 2014-2020 de la PAC a été favorable à la Pologne : son retour sur l'enveloppe passe de 28,6 Md€ pour la période 2007-2013 à 32,1 Md€ pour la période 2014-2020, le 1<sup>er</sup> pilier représentant 23,5 Md€. En 2018, la « ferme polonaise » a reçu de l'Union européenne près de 4,6 Md€ (soit 14 % de l'enveloppe européenne), dont 3 Md€ au titre du 1<sup>er</sup> pilier.

L'actuelle PAC polonaise a marqué un profond revirement, le premier pilier représentant dorénavant 73% de l'enveloppe

totale, alors que les crédits de développement rural diminuent de 25 %. La Pologne avait consacré, sur la précédente enveloppe de la PAC 2007-2013, 47 % aux paiements directs, 8 % aux mesures de marché et 45 % au développement rural. De plus, les autorités souhaitant limiter au maximum le coût administratif de la PAC, la Pologne a fait le choix de ne pas investir dans des droits à paiement et de poursuivre le système de paiement unique à la surface jusqu'en 2020, pour 14 Mha éligibles.

Les aides directes de la PAC 2014-2020 s'orientent préférentiellement vers les exploitations moyennes et les filières d'élevage. 60 % des soutiens couplés vont vers les secteurs suivants : bovins allaitants et laitiers (68 €/tête), ovins (23,6 €/tête) et caprins (13 €/tête) contre 40 % pour les productions végétales dont le houblon (498 €/ha), la pomme de terre (249 €/ha), la betterave sucrière (349 €/ha), la tomate (776 €/ha), les fruits rouges (246,6 €/ha), et le lin et chanvre (113 et 54 €/ha). Ces chiffres, relatifs à l'année 2018, s'expliquent en partie par l'épisode de sécheresse ayant impacté certaines productions comme la tomate. Les aides couplées au secteur animal sont limitées aux 30 premiers animaux des troupeaux de plus de trois têtes.

Le paiement distributif (41 €/ha) est mis en œuvre entre 3 et 30 ha. Il représente 1,7 M€ sur 2014-2020. Le paiement vert (72 €/ha) n'est conditionné que pour 200 000 exploitations de plus de 15 ha et 62 000 exploitations de plus de 30 ha, soit 11,5 Mha. Ce verdissement représente 6 Md€ pour la période 2014-2020.

Le programme de développement rural 2014-2020 (2<sup>nd</sup> pilier) présente un double ciblage :

- > les exploitations familiales dont la surface est inférieure à 300 ha et dont le chiffre d'affaires annuel est situé entre l'équivalent de 6 000 € et 10 000 € ;
- > le réseau des petites fermes, afin de faciliter la transition en douceur : l'aide à la restructuration est réservée aux exploitations ayant un chiffre d'affaires inférieur à 6 000 €, les aides à la transmission également. 900 M€ sont consacrés à ce volet.

Sur la période 2014-2020, la Pologne consacre 2,3 Md€ à l'ICHN. Le zonage ICHN couvre 46 % du territoire. La mesure Jeunes agriculteurs est quant à elle dotée de 585 M€ et l'aide à la modernisation de 2,8 Md€. La Pologne a réduit d'un tiers (1 Md€ contre 1,5 Md€ auparavant) l'aide à l'hydraulique rurale et à l'assainissement et a renoncé à la mise en œuvre d'une mesure de gestion des risques sur crédits communautaires, faute d'appétence des agriculteurs polonais pour le regroupement en structures collectives permettant d'utiliser ces outils et ces crédits.

## Échanges commerciaux

De manière globale, la Pologne a réussi en quinze ans à résorber son déficit structurel du commerce extérieur et à inverser la situation. Le secteur de l'agroalimentaire occupe une place importante dans les échanges commerciaux mondiaux (en 2018, 13,3 % des exportations, soit 29,3 Md€, et 8,7 % des importations, soit 19,7 Md€). Depuis 2004, la Pologne exporte plus dans ce secteur qu'elle n'importe, avec une balance en 2018 de 9,6 Md€, s'expliquant notamment par une forte compétitivité-prix par rapport à d'autres Etats membres.

La Pologne a des échanges commerciaux avec de nombreux pays dans le monde, mais l'essentiel des flux se fait au sein de l'UE (81 % en valeur) :

> l'Allemagne, avec une part de marché de 24 %, a été en 2018 le premier fournisseur du pays, loin devant la France, 8<sup>e</sup> fournisseur avec 3,8 % des parts de marché ;

> ses principaux clients sont l'Allemagne (23 %), le Royaume-Uni (8,5 %), les Pays-Bas (6,7 %), l'Italie (5,4 %) et la France (5,3 %).

Les principaux produits importés sont la viande, le tabac et ses dérivés, les produits laitiers, les produits de pâtisserie et les préparations alimentaires (plats préparés, sauces,...).

La France est le neuvième investisseur étranger en 2017 en Pologne pour ce qui concerne le secteur agricole et agro-alimentaire (produits phytosanitaires, machines agricoles, produits à base de céréales, fromages, vins, produits à base de pomme de terre). Parmi les principales implantations, on compte les groupes Bel, Bonduelle, Danone, Lactalis, LDC, Lesaffre, Materne, Pernod-Ricard, Savencia, Soufflet,... Les grands distributeurs français sont aussi largement représentés (Auchan, Carrefour, Intermarché, Leclerc). Des rapprochements entre tous ces acteurs au sein d'un Club de l'agroalimentaire en Pologne, animé par l'ambassade, œuvrent au développement des parts de marché françaises dans les rayons alimentaires.

## Accords internationaux

La Pologne adhère à tous les accords internationaux de l'OMC, à l'UE et à l'OTAN. Elle a en revanche dénoncé les accords bilatéraux de protection des investissements (notamment celui de 1989 avec la France). Elle n'a pas ratifié la Charte européenne des droits fondamentaux (non contraignante).

La Pologne fait partie du Groupe de Viségrad, institué en 1991, qui réunit la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie. Cette association constitue un groupe informel, dont la présidence est assurée chaque année par l'un des membres. Le Groupe de Viségrad porte régulièrement des positions communes dans les instances européennes.

La Pologne a présidé et accueilli la COP24 qui s'est déroulée du 2 au 14 décembre 2018 à Katowice ; l'objectif principal en était l'adoption des règles d'application de l'Accord de Paris.

Elle est membre de l'initiative 4 pour 1000.

Par ailleurs, dans le cadre des relations bilatérales avec la France, la Pologne fait partie du Triangle de Weimar. Cette coopération trilatérale entre la France, l'Allemagne et la Pologne est un forum de rencontre et de dialogue entre ces trois pays.

## Relations bilatérales

Les relations bilatérales sont anciennes et nombreuses dans le secteur agroalimentaire, notamment depuis l'entrée en 2004 de la Pologne dans l'UE.

Dans les domaines sanitaire et phytosanitaire, la coopération institutionnelle est dynamique avec des échanges réguliers d'experts lors de visites d'études ou de sessions de formation assurées en Pologne ou en France.

Dans le secteur de l'enseignement agricole, le réseau Pologne de la DGER travaille en étroite collaboration avec la direction des affaires sociales et de l'enseignement agricole du ministère de l'agriculture et du développement rural. En matière d'enseignement agricole, les relations bilatérales sont très développées. Des échanges réguliers d'étudiants se font avec l'Université des Sciences agricoles de Varsovie (SGGW), les écoles d'ingénieurs (notamment privées), les universités et les lycées agricoles.

Sources : Ambassade de France en Pologne, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Banque mondiale, Business France.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidés ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

**Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP**